



Assignation devant un tribunal de grande instance

Par **Sminds**, le **02/08/2010** à **12:45**

Bonjour,
Mon ex-compagne vient d'assigner un procès concernant l'indivision de notre patrimoine immobilier.
Sur le document envoyé par son avocat et un huissier, il est noté que le procès se déroula sous une quinzaine de jours devant le tribunal.
Je viens de téléphoner à l'huissier, il me dit que c'est une erreur et qu'il faut lire que je dois me trouver un avocat sous quinzaine afin de me défendre mes droits.
Est-ce exacte?
merci beaucoup d'avance de votre aide.
Cordialement